

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

**Band:** 22 (1924)

**Heft:** 7

**Artikel:** Extrait du rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1923 : concernant le registre foncier et la mensuration cadastrale [suite et fin]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-188534>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

celui des remaniements parcellaires. Du reste nous ne craignons pas d'avancer que cette conception des futurs opérateurs des remaniements parcellaires, améliorations foncières et mensurations est envisagée d'une manière favorable par un grand nombre peut être la majorité des géomètres de la Suisse allemande. On ne craint pas dans ces milieux ces soit-disant grands bureaux privés, car la concurrence et le fait qu'un bureau ne peut, à cause de leur complexité, être chargé simultanément de plusieurs entreprises importantes élimine tout danger semblable. Quant à l'importance relative de ces bureaux, c'est une question d'appréciation. N'est-il pas nécessaire d'organiser un « grand bureau » dès qu'il s'agit de réaliser une entreprise de remaniement parcellaire de quelque étendue accompagnée ou non de travaux d'améliorations foncières ? Et pour le plus grand nombre des bureaux existants l'expérience est là pour montrer qu'ils ont su s'adapter aux tâches nouvelles et que leur activité est fonction du développement des travaux d'améliorations foncières accompagnés des remaniements parcellaires.

En se plaçant au point de vue du développement de ces entreprises qui seront accompagnées sous peu de la colonisation rurale et tenant compte du nombre actuel des praticiens des mensurations et remaniements parcellaires, nous croyons qu'il est indiqué d'encourager la formation d'ingénieurs ruraux préoccupés de l'obtention du brevet de géomètre du registre foncier.

12 avril 1924.

*E. Diserens.*

### **Extrait du rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1923**

**concernant**

### **le Registre foncier et la mensuration cadastrale.**

**(Suite et fin.)**

*d) Exécution de plans d'ensemble à titre de mesure contre le chômage.* En application de l'arrêté que nous avons rendu le 7 juillet 1922 à l'effet de procurer du travail aux géomètres du registre foncier (voir le rapport de gestion 1922), 27 géomètres sans travail ont été chargés d'exécuter à forfait des plans d'ensemble représentant une superficie de 35,280 ha et dont le coût est de fr. 134,200. C'est par ce moyen efficace que le corps des géomètres n'a pas eu à souffrir du chômage pendant la période

de gestion écoulée. Les plans d'ensemble livrés sont d'une grande utilité, tant pour les cantons et communes, au service de leur économie publique, que pour la Confédération, à laquelle ils procurent la meilleure base de renouvellement et de mise à jour des cartes officielles du pays.

*e) Adjudication de mensurations cadastrales; approbation des contrats.* Les autorités cantonales et communales compétentes ont adjugé à forfait en 1923 à des géomètres du registre foncier pratiquants 10 triangulations de IVe ordre, 55 mensurations parcellaires et les travaux de la conservation du cadastre de 6 communes. Tous les contrats passés ont reçu l'approbation de l'inspecteur du cadastre.

*f) Approbation et subvention de mensurations cadastrales et de leur conservation.* En 1923, le département de justice et police a approuvé 20 triangulations de IVe ordre et 71 mensurations parcellaires. 47 mensurations anciennes du canton de Genève ont en outre été reconnues à titre provisoire. Ces dernières devront être renouvelées plus tard, de préférence au moment où les opérations de levé pourront être exécutées conjointement avec celles de remaniements parcellaires. En attendant, les documents existants peuvent encore être utilisés pour la tenue du registre foncier.

Les subventions fédérales accordées en 1923 pour les triangulations de IVe ordre et les mensurations parcellaires atteignent le total de fr. 1,214,948.

La conservation des mensurations jusqu'ici approuvées par la Confédération a coûté fr. 760,325 en 1923, ce qui, au taux de 20 %, fait un montant de subvention de fr. 152,065.

*g) Remaniements parcellaires.* Au cours de la période de gestion, l'inspecteur du cadastre a été consulté au sujet de 23 projets de remaniements parcellaires. Il a calculé le surplus de subvention dont jouissent ces entreprises par le fait que la diminution du nombre de parcelles abaisse les frais de la mensuration cadastrale (arrêté du Conseil fédéral concernant l'encouragement des remaniements parcellaires, du 23 mars 1918). Il s'agit d'une étendue de 3530 ha au total, dont les diverses parties sont situées dans 11 cantons.

*h) Examens des géomètres.* La commission fédérale s'est réunie deux fois en 1923. Les épreuves théoriques ont eu lieu

à Zurich, du 21 au 28 mars, et l'examen pratique à Berne, du 12 au 21 septembre.

17 candidats s'étaient présentés aux examens théoriques; 10 les ont subis avec succès, 3 se sont retirés, 4 ont été jugés insuffisants.

Sur 6 candidats qui ont participé à l'examen pratique, 5 ont obtenu le diplôme de géomètre du registre foncier.

Le diplôme fédéral a en outre été décerné à un candidat porteur du diplôme d'ingénieur constructeur, qui a subi avec succès un examen théorique complémentaire. Ce candidat a été dispensé des épreuves pratiques, vu sa longue activité au service de la mensuration cadastrale.

### Kleine Mitteilungen.

*Die Sammlung zu Gunsten einer Witwen- und Waisenkasse der Lehrer am Technikum in Winterthur* hat den Betrag von Fr. 785.50 erreicht. Diese Summe ist dem Initiativkomitee am 5. Juni a. c. überwiesen worden.

Namens des Zentralvorstandes,  
Der Kassier: *E. Vogel.*

*Tod von Hans Leemann.* Am 24. Juni a. c. starb 44jährig Hans Leemann, Grundbuchgeometer, in Rheinfelden. Ein Nekrolog über den Verstorbenen ist uns für die nächste Nummer in Aussicht gestellt.

### Bücherbesprechungen.

(In der „Schweiz. Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik“ werden nur solche Neuerscheinungen besprochen, welche der Redaktion kostenlos zur Verfügung gestellt werden.)

*M. Näßauer, Prof. Dr. Strahlenbrechung und Farbenzerstreuung genügend steiler Sichten durch die Luft.* Separatabdruck aus den Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Mathematisch - naturwissenschaftliche Abteilung. XXX. Band. München 1924. Kommissionsverlag des G. Franz-schen Verlags (J. Roth). 4°, 32 Seiten mit 10 Abbildungen im Text.

Ausgehend von der Tatsache, daß die Verhältnisse der terrestrischen Refraktion schwer einfach zu ermitteln sind, unternimmt es der Verfasser folgenden Grundgedanken zu verfolgen: